

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués
Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
11 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 2
19 suppléants

Votants : 14

Date de la convocation
18 octobre 2023

Numéro de la délibération
23-26

Objet de la Délibération
Demande de subvention au Conseil
Départemental au titre de la
promotion des politiques
européennes et de l'animation
territoriale

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Yannicopoulos du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART et Monsieur Rémi NICOLAS.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Eliane LACROIX, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA.

Avaient donné pouvoir :

Madame Myriam NESTI à Madame Claudine SEGERS.
Monsieur Gilles DUMAS à Monsieur Jean-Marie FOURNIER.

Considérant le changement de doctrine de l'autorité de gestion du programme LEADER (la Région Occitanie) concernant l'attribution de financements pour l'animation et la gestion des GAL LEADER,

Considérant le soutien renouvelé du département du Gard au PETR dans ses missions de promotion des politiques européennes et de l'animation territoriale,

Il est proposé de valider le plan de financement suivant pour une demande de financement prévisionnel de l'ingénierie du PETR 2024 au titre de la promotion des politiques européennes et de l'animation des territoires.

DEPENSES		RESSOURCES	
Coûts salariaux (Secrétariat général : 0.8 ETP, direction :0.2 ETP)	36 810 €	Conseil Départemental du Gard	13 000 €
		Autofinancement PETR	23 810 €
TOTAL	36 810 €	TOTAL	36 810 €

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
11 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 2
19 suppléants

Votants : 14

Date de la convocation

18 octobre 2023

Numéro de la délibération

23-26

Objet de la Délibération

Demande de subvention au Conseil
Départemental au titre de la
promotion des politiques
européennes et de l'animation
territoriale

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider le plan de financement prévisionnel de l'ingénierie mobilisée au titre de la promotion des politiques européennes et de l'animation des territoires en 2024 ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs identifiés ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président
Rémi NICOLAS

